



Cession des établissements MGEN à VYV3

UN PROJET IMMATURE

Nous vous avons informé de notre opération intersyndicale de tractage à l'Assemblée Générale de la MGEN le 9 juillet 2024.

A cette occasion, nous avons découvert le niveau d'information des militants et même des administrateurs. **Quelle stupéfaction!** Il semblerait que le projet qui leur a été présenté, notamment sur le plan social, ne soit pas conforme à celui que l'employeur semble aujourd'hui tenté de nous imposer.

Là où il soumettait au vote le projet sur la base de 3 hypothèses de réflexions :

- Un statut réservé aux seuls salariés présents au jour du transfert
- Un maintien de 15 mois du statut MGEN actuel et une négociation de nouveaux accords
- L'ajout de la CCN51 dans les régions d'accueils non encore affiliées

L'employeur MGEN souhaite en réalité **l'abandon total du statut actuel au bénéfice d'une compensation financière seulement.**

Mais il n'y a pas que les administrateurs de la MGEN qui ont été floués. Il y a aussi les élus du CSE Central, puis ceux des CSE ASS et Centres de santé.

En effet, la présentation faite lors de l'information consultation du CSE Central du 13 juin 2023 n'abordait que l'hypothèse du maintien de 15 mois du statut MGEN actuel auquel s'ajouterait la conservation ou l'adaptation de certaines mesures RH.

Alors pourquoi ce rétro pédalage ? Pourquoi ne pas honorer un projet sur lequel les votes se sont exprimés ?

Tout simplement par facilité d'un projet non abouti, mal travaillé et dont les régions VYV3 d'accueils ne se sont encore pas saisis. Il n'y aurait donc qu'une indemnisation, au petit doigt mouillé et surtout au plus bas coût, pour se débarrasser de nous !

Au-delà d'un maintien de salaire qui, disons-le, est une obligation légale mais sur lequel l'employeur souhaite être mieux-disant que le minimum légal, la prime de transfert envisagée pour compenser la perte **d'une année seulement** de certains avantages (œuvres sociales du CSEC, Mutuelle, Chèques vacances, PERCOL) au nom ronflant de « versement exceptionnel collectif » **se situerait entre 743 et 1044 euros selon l'option retenue.**

Quelle honte !

Pensez-vous vraiment que nous demandons l'aumône, mesdames et messieurs les représentants de l'employeur ?

Une entreprise qui pèse plus de **4 Milliards d'euros**, qui va bientôt faire rentrer dans son actif les **500 millions d'euros de biens immobiliers** jusqu'à présent détenus par MGEN ASS et CS, n'a-t-elle pas les moyens d'une proposition plus ambitieuse ?

4 Millions d'euros, voilà seulement ce que coûterait à l'entreprise la prime de transfert versée à ses salariés !

Et pour se faire une idée de la situation financière du groupe VYV, il suffit de regarder sa communication externe.

Les chiffres clés 2023 du Groupe VYV

INDICATEURS FINANCIERS	INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS
10,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires	10,5 millions de personnes protégées
179 millions d'euros de résultat net	6 millions de personnes soignées et accompagnées par les équipes de VYV ³ , l'offre de soins et d'accompagnement du Groupe VYV
Ratio de solvabilité : 180 %	82 millions d'euros investis dans les actions à impact positif

Aujourd'hui, **les organisations syndicales unies et solidaires sont déterminées et mettrons tout en œuvre** pour ne pas tomber dans un moins disant social en intégrant les régions VYV3.

Les négociations n'avancent pas, à croire que nos futurs employeurs (RégionsVYV3) et notre futur ex-employeur (MGEN) ne souhaitent pas négocier, de manière à nous imposer un retour en arrière avec des statuts sociaux dignes du début du siècle.

En pleine **crise des métiers de la santé, du médicosocial et de l'accompagnement**, la MGEN se déleste de ses salariés du L3 et de ses établissements. Les régions VYV3 quant à elles y voient **une très belle aubaine** sans pour autant vouloir activer des leviers pour reconnaître et valoriser la main d'œuvre entrante.

Si nous les laissons faire, les conséquences seront lourdes pour les travailleurs :

- Perte du pouvoir d'achat
- Changements conventionnels
- Changements des organisations de travail (impact sur les conditions de travail)
- Changements des outils de travail avec des accompagnements encore incertains.

Cette opération provoquera-t-elle une fuite massive des salariés ? détruisant ainsi les beaux projets VYV/MGEN de couvrir l'ensemble du territoire Français en santé pour donner l'accès aux soins pour tous ?

Nous pouvons encore changer cela, ensemble!